

Aux 51^e et 52^e sessions de la Commission des droits de l'homme (CDH), la Colombie a fait l'objet de déclarations consensuelles du président exprimant une profonde inquiétude face à la violence endémique et aux violations des droits de la personne. A la 52^e session les autorités colombiennes ont réitéré leur volonté de continuer de collaborer à la mise en oeuvre des recommandations des rapporteurs thématiques et du haut commissaire aux droits de l'homme. La Colombie a fait preuve de la coopération en signant l'accord pour l'ouverture du bureau de l'ONU des droits de la personne à Bogota.

POSITION DU CANADA

Avant la 52^e session de la CDH, le gouvernement canadien a tenu avec la communauté des ONG canadiennes une table ronde sur les violations des droits de la personne commises spécifiquement en Colombie. S'inspirant de ces discussions, le ministre Axworthy a fait état des abus des droits de la personne en Colombie dans son allocution devant la CDH. Tout au long de 1996, le Canada a maintenu son approche proactive dans ses démarches, ses observations et ses critiques qu'il a notamment traduites concrètement dans ses programmes d'aide au développement.

Dans le cadre de son programme d'assistance technique, l'ACDI a affecté 1,5 million \$ CAN à un projet quinquennal afin de promouvoir et de faire respecter les droits de la personne. Les principales activités de ce projet, auquel participent quatre ONG colombiennes, comprennent la collecte et l'analyse de données, la prestation d'une aide juridique dans des cas choisis ayant trait aux droits de la personne, de même que l'éducation et la formation d'éducateurs et de dirigeants civils. Les ONG colombiennes reconnaissent que l'ambassade du Canada est l'une des ambassades à Bogota les plus actives et les plus efficaces dans le domaine des droits de la personne. Une contribution de 2,45 millions \$ CAN au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a permis de former des officiers militaires en droit humanitaire international (DHI). Le projet consiste à favoriser une attitude réceptive à l'égard du DHI chez les officiers, à former le personnel militaire à l'enseignement du DHI et à faire en sorte que cette matière figure au programme d'études des officiers.

Le gouvernement canadien a aussi mis en marche des programmes spécifiquement destinés aux forces policières, notamment des cours de formation dispensés par la GRC à des hauts gradés pour les sensibiliser à la nécessité de respecter les instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. En outre, depuis 1994-1995, un fonds des droits de la personne, doté chaque année de crédits de 100 000 \$ CAN, permet à l'ambassade de donner suite rapidement aux projets de petite envergure. En 1996, le Canada a eu des discussions avec d'autres pays de même opinion sur les façons de mieux partager l'information et d'améliorer la coopération au chapitre des programmes de promotion des droits de la personne.